

Madame Marisol TOURAINE Ministre des Affaires sociales et de la Santé 14, avenue Duquesne 75350 PARIS 07 SP

Paris, le 16 mai 2014

Madame la Ministre,

Lors de la séance de questions au gouvernement du 13 mai 2014, vous avez remis une nouvelle fois en question la légitimité et l'utilité de l'Ordre National des Infirmiers.

C'est avec consternation et colère que nous avons pris connaissance des attaques totalement infondées que vous portez à l'encontre de notre institution et de ses 150 000 adhérents.

Vous avez profité du regrettable incident survenu dans le Haut-Rhin - relevant du seul ministère de la Justice et dans lequel l'Ordre n'a aucune responsabilité - pour une fois encore stigmatiser l'ONI et appeler à sa suppression. Si nous regrettons cet incident, il n'est ni responsable, ni compréhensible que notre Ministre de tutelle le retourne contre notre institution ordinale.

Nous tenons à vous rappeler que l'Ordre n'engage d'action en justice que lorsque la sécurité des patients ou l'honneur de la profession sont mis en cause ; ce qui entre strictement dans ses missions. 21 plaintes ont été déposées depuis juillet 2011 afin de mettre définitivement un terme à des comportements extrêmement dangereux.

Il y a maintenant plus d'un an que les élus de l'Ordre, qui représente la première profession de santé, demandent à être reçus par vous-même ou vos collaborateurs. Nos demandes sont restées sans réponse. Je ne peux que m'indigner devant ce refus obstiné de dialogue quand il est question de santé publique, d'éthique professionnelle et de garantie de la sécurité des soins pour les patients. Nous avons connu la députée hostile par idéologie à l'Ordre, nous souhaitons aujourd'hui dialoguer avec la Ministre de la Santé dont le seul objectif est de garantir l'intérêt général et la santé publique.

L'Ordre National des Infirmiers - créé par le législateur - doit regrouper l'ensemble des infirmiers habilités à exercer leur profession en France dans leur intérêt professionnel et celui de nos concitoyens. Vous savez bien que le fait que tous les infirmiers diplômés ne soient pas inscrits au tableau de l'Ordre permet à des faux infirmiers de profiter de cette faille et d'exercer illégalement. Il s'agit là d'un enjeu de santé publique majeur sur lequel notre institution a tenu à vous alerter depuis bien trop longtemps.

Nous vous tenons pour responsable de cette situation.

La mission de l'Ordre n'est pas de contraindre les professionnels infirmiers à l'adhésion. Elle est de strictement garantir la sécurité des soins que le Ministère de la Santé et l'Ordre doivent

à nos concitoyens. Elle est d'offrir aux professionnels infirmiers, la reconnaissance qu'ils méritent de par le travail remarquable dans la prise en charge des Français qu'ils assurent au quotidien.

Dans une République apaisée où le dialogue est la règle, il est de votre devoir de recevoir les représentants élus de l'Ordre dans les meilleurs délais.

Didier BORNICHE Président et les 832 élus départementaux et régionaux de l'Ordre National des Infirmiers

Copie de ce courrier :

- au Président de la République
- au Premier Ministre.
- à l'ensemble des parlementaires.